

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 46 (2019)
Heft: 2

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'inscription au registre électoral: un jeu d'enfant!

Vivre à l'étranger tout en votant en Suisse, voilà qui conduit à entretenir des liens particulièrement étroits avec son ancienne patrie. Toute personne qui souhaite avoir voix au chapitre politique doit cependant se faire inscrire au préalable dans un registre électoral.

752 000 Suissesses et Suisses vivent à l'étranger. Une grande partie d'entre eux – près de 600 000 – ont plus de 18 ans et sont donc autorisés à voter par la loi suisse. Mais tous n'exercent pas, loin de là, les droits politiques que le pays accorde à ses citoyennes et citoyens résidant hors de ses frontières. L'an dernier, 174 000 Suissesses et Suisses de l'étranger étaient inscrits dans un registre électoral. Celles et ceux qui jusqu'ici ne votaient pas, pourraient néanmoins être nombreux à se demander, en ce début d'année électorale, ce qu'ils doivent faire pour être inscrits au registre susmentionné.



Les conditions

La procédure est relativement simple et ne doit être suivie qu'une fois: quiconque est inscrit au registre électoral recevra désormais par courrier, sans même le demander, le matériel de vote nécessaire. Les conditions juridiques sont elles aussi faciles à énumérer: pour se faire inscrire dans un registre électoral, il faut avoir au moins 18 ans et un domicile fixe à l'étranger, être annoncé auprès de la représentation suisse de son pays de résidence et ne pas être sous tutelle. Voilà tout pour les conditions. Aucune taxe n'est non plus prélevée pour l'inscription au registre. De plus, le vote ne coûte rien ou presque aux votants eux-mêmes: seuls ceux qui ne peuvent pas voter par voie électronique devront affranchir leur enveloppe de vote avant de la renvoyer.

La procédure

Voter en Suisse contribue à entretenir un lien supplémentaire et intense avec son ancien pays. Et la règle voulant que les Suissesses et les Suisses de l'étranger soient toujours inscrits dans le registre électoral de la dernière commune suisse où ils ont habité renforce encore ce lien. Pour ceux

qui n'ont jamais vécu en Suisse, c'est la commune suisse d'origine qui est compétente. Le nom de cette commune constitue l'une des informations indispensables de la procédure concrète et simple consistant à se faire inscrire au registre: la «Demande d'exercice des droits politiques» est un formulaire tout à fait compréhensible, que l'on peut télécharger en ligne, remplir à la main et envoyer à la représentation suisse de son pays de résidence.

Voix à plusieurs chapitres

Les Suissesses et les Suisses vivant en Suisse ont de nombreuses possibilités pour faire entendre leur voix. Ils peuvent influencer la vie politique sur le plan communal, cantonal et fédéral par leur vote. Les droits des Suissesses et des Suisses de l'étranger ne sont pas aussi étendus, mais ceux-ci peuvent tous se faire entendre au niveau national. Outre le droit de vote, ils ont également le droit de signer les initiatives populaires nationales et les référendums et celui de se porter candidats au Conseil national, la Chambre basse (voir également p. 18). Dix cantons accordent de surcroît le droit de vote à leurs citoyennes et citoyens vivant à l'étranger au niveau cantonal. Il s'agit des cantons de Berne, de Bâle-Campagne, de Fribourg, du Jura, de Genève, des Grisons, de Neuchâtel, de Soleure, de Schwyz et du Tessin.

Comme indiqué plus haut, l'inscription au registre est pérenne, et ne doit pas être renouvelée. Elle est valable pendant toute la durée du séjour à l'étranger. Sur demande, les Suissesses et les Suisses de l'étranger peuvent cependant faire radier leur inscription. Ce souhait est à adresser par écrit à la représentation du pays de résidence. Sont également radiées les inscriptions pour lesquelles le matériel de vote n'a pas pu être délivré trois fois de suite. Néanmoins, même après une radiation, il est possible de se faire réinscrire sans difficulté au registre électoral.

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suissesses de l'étranger, paraît pour la 45^e année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 418 000 exemplaires, dont 223 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef; Stéphane Herzog (SH); Jürg Müller (JM); Susanne

Wenger (SWE); Simone Flubacher (SF), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suissesses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
ASSISTANTE DE RÉDACTION: Sandra Krebs
TRADUCTION: SwissGlobal Language Services AG; **DESIGN:** Joseph Haas, Zurich; **IMPRESSION:** Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suissesses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 31 janvier 2019

Tous les Suissesses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

